

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	30
Votants par procuration	15
Absents	8
Total des votes	45

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes
et EPCI

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq septembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, Mme ROULAND, M. BOUET, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. BARRE, M. TIMON, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. PLATEL, M. BLAS

SUPPLEANTS PRESENTS : M. DELONGUEMARE, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. FOURNIER à M. MARIE, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, M. BISSON à Mme ROULAND, M. LEROY à M. COUREL, Mme DEFLUBE à M. BOUET, M. DUMESNIL à M. SIMON, M. BONVOISIN à Mme DE ANDRES, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS à M. CANTELOUP, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. VALLEE à M. TIHY, M. MORDANT à M. RUVEN, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. DA SILVA

del_0083_2023 Elargissement de l'Entente Axe Seine à de nouveaux membres

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars 2023, la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a approuvé l'adhésion à l'Entente Axe Seine.

L'article 5.2 de la Convention d'Entente de l'Axe Seine prévoit la possibilité d'accueillir de nouveaux partenaires qui doivent être des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ceux-ci doivent exprimer leur volonté d'être admis à la présente conférence.

Ces demandes devant, après résolution adoptée par l'entente, être approuvées à l'unanimité par les organes délibérants des membres.

La conférence a été saisie des demandes d'adhésions suivantes :

- Communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine
- Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
- Communauté de Communes du Vexin-Val de Seine

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 08-2023 en date 13 mars 2023

VU la convention d'entente de l'Axe Seine ;

CONSIDERANT les demandes d'adhésion des EPCI suivants :

- Communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine

- Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
- Communauté de Communes du Vexin-Val de Seine

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- **D'ACCEPTER** que la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et la Communauté de Communes du Vexin-Val de Seine participent à la conférence de l'entente de l'Axe Seine
- **DE CHARGER** le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Pont-Audemer, le 11 septembre 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

